

# Recommandations techniques pour le ramassage des sargasses sur les plages de ponte de tortues marines

Eric DELCROIX / ONCFS / Réseau Tortues Marines Guadeloupe  
Coordinateur du Plan de Restauration des Tortues Marines Guadeloupe

eric.delcroix@oncfs.gouv.fr/ 0690 542 811

Le 25 juillet 2012



## A- Contexte

- 1) Toutes les plages de l'archipel guadeloupéen sont des sites de ponte de tortues marines<sup>1</sup>.
- 2) Trois espèces de tortues marines pondent en Guadeloupe : la tortue luth (essentiellement entre le 1<sup>er</sup> mars et 31 juillet ; 100 pontes par an), la tortue imbriquée (essentiellement entre le 15 avril et 15 octobre ; plus de 1000 pontes par an) et la tortue verte (essentiellement entre le 1<sup>er</sup> juillet au 15 novembre ; entre 100 et 400 pontes par an)
- 3) L'incubation des œufs dans le sable dure 2 mois ; Des nids de tortues sont sur les plages du 1<sup>er</sup> mars au 15 janvier.
- 4) L'arrêté ministériel du 14 octobre 2005 protège intégralement les tortues marines et leurs œufs, ainsi que les sites de ponte.

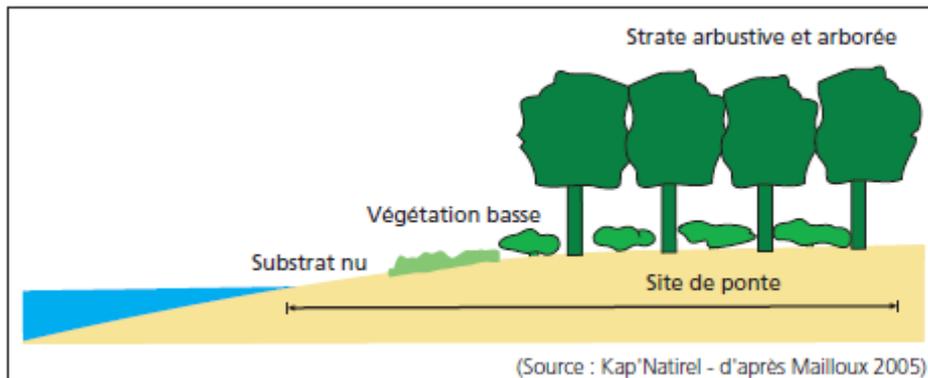
**Art. 3. – I. –** Sont interdits, sur tout le territoire national et en tout temps :

- la destruction, l'altération ou la dégradation du milieu particulier des tortues marines ;
- la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids ;
- la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des tortues marines.

5) Un site de ponte est composé de la bande de sable nu, de la végétation basse et de la végétation haute. Parfois la végétation est absente pour des raisons naturelles ou artificielles. La tortue imbriquée pond préférentiellement en haut de site de ponte en zone de végétation. Une tortue marine ne peut pas pondre si en creusant son nid elle touche l'eau, il faut au minimum 60cm de hauteur de sable pour pondre. La zone de marnage n'est donc pas utilisée pour la ponte et généralement la bande des 2m après la ligne des hautes eaux est peu utilisée (Attention si la plage est pentue, la ponte peut se situer dans cette bande de 2m).

<sup>1</sup> [http://www.tortuesmarinesguadeloupe.org/downloads/9\\_Atlas/Atlas\\_Vers\\_Num\\_web2.pdf](http://www.tortuesmarinesguadeloupe.org/downloads/9_Atlas/Atlas_Vers_Num_web2.pdf)

### Schématisation du site de ponte de tortues marines = surface de ponte



6) La circulation d'engin sur la plage peut (i) détruire tout ou partie d'une ponte ou des nouveau-nés en phase d'émergence (ii) altérer le site de ponte [tassement du substrat, altération de la végétation]

7) Le stockage en tas et sur le site de ponte peut (i) asphyxier un nid (ii) bloquer l'accès à la surface du sable des nouveau-nés (iii) réduire la surface de ponte (iv) créer des obstacles aux femelles et aux nouveau-nés.

8) L'expertise des membres du RTMG actif dans le suivi des pontes peut permettre de localiser les activités de ponte sur une plage. Un repérage préalable avant intervention est important.

### **B- Technique de ramassage des sargasses**

1) Préférer le nettoyage manuel à l'aide de fourches

2) Stocker les sargasses, selon les préconisations de la DEAL, au delà de la zone de ponte (en aucun cas dans la végétation littorale) et convenir d'une zone de stockage avec notamment le coordinateur du Plan de Restauration à la suite d'une visite de terrain (chaque site de ponte est particulier).

3) Si le nettoyage mécanique est la seule technique possible :

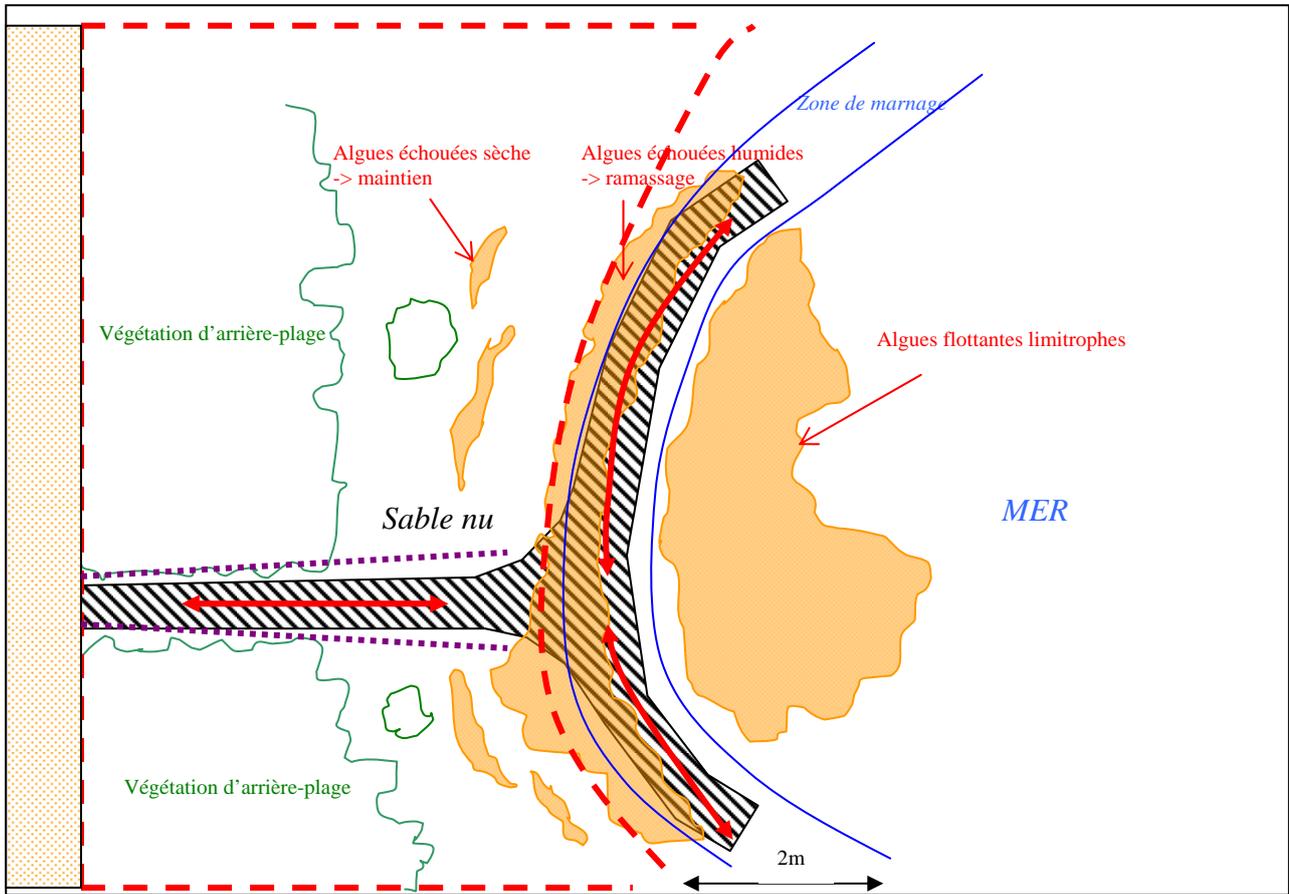
a) Utiliser un engin muni d'une fourche (le tractopelle prélève une grande partie de sable).

b) Définir un plan de circulation sur la plage en minimisant la circulation sur les zones potentielles de ponte (au delà des 2m de la ligne des hautes eaux jusqu'à la végétation incluse). Baliser la zone de circulation et, si possible, limiter à un seul accès transversal entre le bord de mer et l'extérieur du site de ponte. Le plan de circulation peut se définir sur le terrain avec notamment le coordinateur du Plan de Restauration (Sur certaines plages les pontes sont localisées).

c) intervenir régulièrement pour éviter l'accumulation des sargasses et l'obligation d'engendrer de grandes manœuvre sur la plage.

d) Encadrer le chantier afin de respecter les préconisations.

## Schématisation des principes concernant le ramassage et le stockage des sargasses sur un site de pont



Légende :

- - - - - Limites des zones « pondables »
-  Zone de circulation
-  Zone potentielle de stockage
- . . . . . Balisage de la zone de circulation
- ↔ Sens de circulation